

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

Meurthe-et-Moselle

CANTON

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_067

Rapporteur : Jean-Marie HIRTZ

### Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la métropole du Grand Nancy

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
28	22	28	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Daniel DIREZ - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Francis SCHILTZ - Elisabeth DURTESTE - Corinne MARCHAL-TARNUS - Jean-Yves SAUSEY - Salvatore LIVOLSI
Date de convocation			Excusé-es :
8 octobre 2024			
Date de publication			Malika TRANCHINA procuration à Jean-Pierre ROUILLON
18 octobre 2024			Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Gilles MAYER
Transmis en préfecture le			Alexandra VIEAU procuration à Irène GIRARD
18 octobre 2024			Yves COLOMBAIN procuration à Jean-Marie HIRTZ
Rubrique : 8.8			Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Marie-Claire TCHAMKAM
			Agnès JOHN procuration à Paul LEMAIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Pierre ROUILLON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Le maire procède donc à la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets 2023 du Grand Nancy par ailleurs consultable sur le site de la métropole à l'adresse suivante :

<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/rapports-dactivite>

### **Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

**prend acte** du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la métropole du Grand Nancy

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre ROUILLON

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**



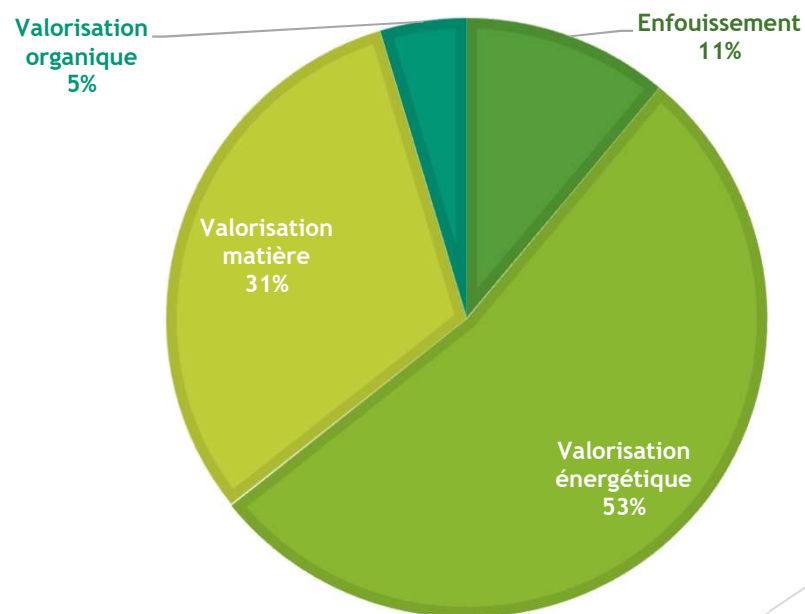
RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC  
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Année 2023

**métropole**  
**GrandNancy**

# Bilan des déchets collectés et de leur valorisation

	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Ordures ménagères	66 987	63 971	61 227	- 4,3 %
Collecte sélective	18 288	17 769	17 706	- 0,4 %
Encombrants en porte à porte	825	-	-	
Déchetteries	48 960	42 850	42 664	- 0,4 %
Textiles	481	511	483	- 5,5 %
Autres déchets	1 541	1 272	1 324	+ 4 %
<b>TOTAL</b>	<b>137 081</b>	<b>126 373</b>	<b>123 430</b>	<b>- 2,3 %</b>



# 1. Les évènements marquants

## Collecte des encombrants sur rendez-vous

- ▶ Mise en place le 1<sup>er</sup> juin 2022
- ▶ Facturation selon les volumes collectés
- ▶ Près de 1700 rendez-vous honorés en 2023

## Collecte des cartons et des emballages des professionnels à domicile

- ▶ Mise en place début janvier 2023 sur le centre ville de Nancy
- ▶ 1 360 professionnels utilisant le service

## Modification de la fréquence de collecte sur les secteurs Beauregard, Boudonville, Boufflers, Buthégnémont

- ▶ Objectif : harmonisation des fréquences de collecte et optimisation des tournées
- ▶ Passage d'une collecte au porte à porte des ordures ménagères bi-hebdomadaire à une collecte hebdomadaire à compter du 3 avril 2023

## Programme de rénovation des déchetteries

- ▶ Réouverture de la déchetterie de Ludres en janvier 2023 avec :
  - ▶ 5 quais supplémentaires aux 7 quais existants
  - ▶ Création d'un bâtiment dédié au réemploi, premier du genre dans les déchetteries de l'agglomération
  - ▶ Réaménagement de la voirie afin de fluidifier les flux d'usagers

## De nouvelles actions de prévention

- ▶ Soutien à l'utilisation des textiles sanitaires lavables : la subvention passe de 30 € par an à 90 € pour 3 ans
- ▶ Financement des frigos solidaires : deux nouveaux frigos ont été installés en 2023 (objectif : financement de 15 frigos d'ici 2026)
- ▶ 3<sup>ème</sup> édition du Noël Vert du Grand Nancy qui a attiré près de 2 200 visiteurs
- ▶ Subvention du Grand Nancy versée à l'association Croix Rouge Insertion dans le cadre de l'ouverture d'une recyclerie à Pulnoy
- ▶ Participation à la première foire à l'équipement
- ▶ Adhésion au réseau Compost Citoyen Grand Est

## Tri à la source des biodéchets

- ▶ Obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- ▶ La stratégie retenue par le Grand Nancy comprend un ensemble de solutions différenciées en vue de répondre aux besoins des différents producteurs de déchets :
  - ▶ Renforcement de l'incitation au compostage individuel
  - ▶ Développement du compostage partagé
  - ▶ Déploiement d'une collecte séparée via des points d'apport volontaire
  - ▶ Collecte des producteurs non-ménagers jusqu'à 10 t par an

## 2. La prévention

### ▶ Le compostage en chiffres

- ▶ 1140 composteurs individuels vendus
- ▶ 96 lombricomposteurs vendus
- ▶ 33 nouveaux sites de compostage partagé installés
- ▶ 991 t de compost restituées aux habitants

### ▶ Développement des Repair Cafés

- ▶ 13 Repair Cafés actifs

### ▶ Poursuite des actions

- ▶ Lutte contre le gaspillage alimentaire, ateliers cosmétiques et produits ménagers naturels, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, textiles sanitaires, 3<sup>ème</sup> édition du marché de Noël zéro déchet...



# 3. Apport volontaire et déchetteries

## Apport volontaire

- ▶ Implantation de 60 conteneurs enterrés et semi-enterrés en 2023
  - ▶ 2 292 conteneurs en place à fin 2023
- ▶ Développement des « Smartline », bornes de surface pour les ordures ménagères : 148 en place à fin 2023

## Accès en déchetteries

- ▶ + de 90 000 cartes en circulation
- ▶ 344 782 entrées sur 2023 (- 0,5 %/2022)
- ▶ 3 déchetteries comptabilisent 60 % des entrées : Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, et Essey-lès-Nancy



## 4. La communication

Objectif : sensibilisation des habitants à la prévention et au geste de tri grâce :

- ▶ A la Maison de l'Habitat et du Développement Durable qui répond à environ 1 500 demandes par an sur le thème des déchets
- ▶ Aux 6 ambassadeurs de la Prévention et du Tri qui assurent une communication de terrain :
  - ▶ 1 258 personnes sensibilisées en porte à porte
  - ▶ 79 animations scolaires, 1 930 élèves sensibilisés
  - ▶ 532 élèves sensibilisés dans les collèges et lycées
  - ▶ 51 participations à des manifestations ou animations d'atelier de prévention produits ménagers ou cosmétiques.
- ▶ Aux Maîtres Composteurs :
  - ▶ 48 animations scolaires et participations aux différentes manifestations
- ▶ A la 19<sup>ème</sup> édition de Jardins de Ville, Jardins de Vie

# 5. Les aspects économiques

- ▶ Investissement :
  - ▶ Dépenses : 5,15 M€
  
- ▶ Fonctionnement :
  - ▶ Dépenses : 35,5 M€ (+ 5,1 % / 2022)
  - ▶ Recettes : 42,7 M€ (+ 9 % / 2022)
  
- ▶ Présentation analytique :
  - ▶ 438 kg / hab. / an hors gravats (directive Ademe)
  - ▶ 115,16 € HT / hab.
  - ▶ Taux de TEOM : 6,71 %, inchangé depuis 2020 après 30 % de baisse en 10 ans.